

FONDATION



DU
PATRIMOINE



Association Moli d'Oli



CONTACTS PRESSE

ASSOCIATION MOLI D'OLI

Catherine PELISSOU, présidente

07 83 09 64 23

lemoulindebargemon@gmail.com

FONDATION DU PATRIMOINE

Christophe FAVRELLE, délégué départemental

07 88 25 74 22

christophe.favrelle@fondation-patrimoine.org

Site

www.fondation-patrimoine.org

Rejoignez-nous !

 facebook.com/fondation.patrimoine

 @fond_patrimoine

 @fondationdupatrimoine

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

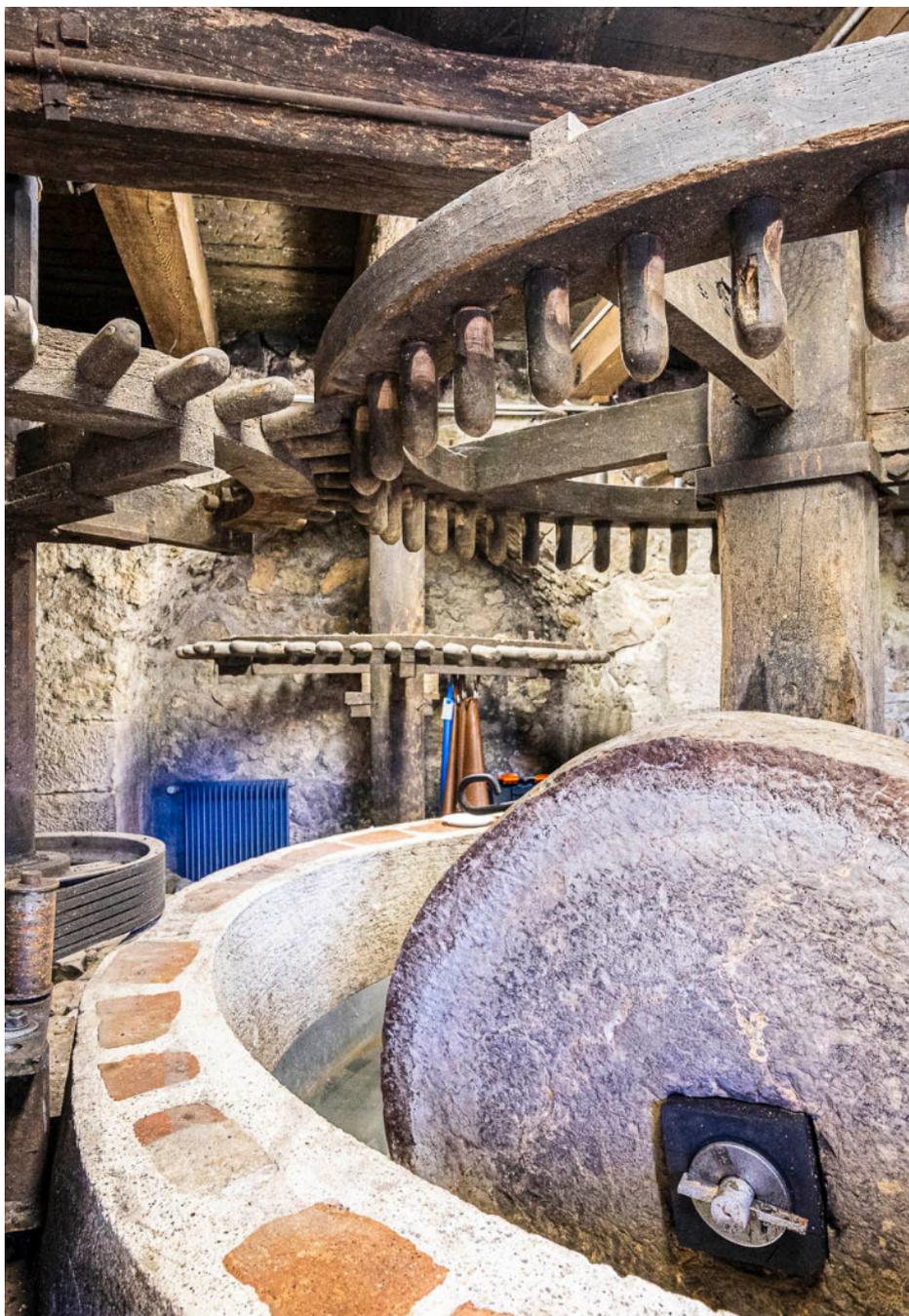
MARSEILLE, LE 31 MAI 2024

APPEL AU VOTE DU PUBLIC : LE MOULIN DE BARGEMON

REPRÉSENTE LA RÉGION PACA POUR
LE "GRAND PRIX DU PATRIMOINE ET TOURISME LOCAL"
DE LA FONDATION DU PATRIMOINE ET AIRBNB

Visite du moulin et lancement du vote
lundi 3 juin à 11h

www.fondation-patrimoine.org



© Vincent Floreani

La Fondation du patrimoine et Airbnb sont heureux d'annoncer aujourd'hui l'ouverture au vote du public pour le "Grand Prix du Patrimoine et Tourisme local". Ce vote en ligne s'inscrit dans le cadre du programme "Patrimoine et Tourisme local" de la Fondation du patrimoine, soutenu par Airbnb depuis 2022. Ce programme permet de contribuer à dynamiser le tourisme local à travers le soutien à des projets de restauration situés en zone rurale.

Treize sites sont en lice pour le "Grand Prix du Patrimoine et Tourisme local" : un par région de France métropolitaine. Le projet choisi pour représenter la région PACA est : le moulin de Bargemon.

Le vote est ouvert à tous les internautes jusqu'au 30 juin 2024. Pour voter, il suffit de se rendre sur le site de la Fondation du patrimoine : <https://www.fondation-patrimoine.org/campagnes/grand-prix-patrimoine-tourisme-local>

Le gagnant du "Grand Prix du Patrimoine et Tourisme local" sera annoncé au mois de juillet et remportera une dotation de 100 000 €. Les douze sites non retenus pourront candidater à la sélection d'automne du programme "Patrimoine et Tourisme local".

Les critères de sélection des treize candidats au "Grand Prix du Patrimoine et Tourisme local" sont :

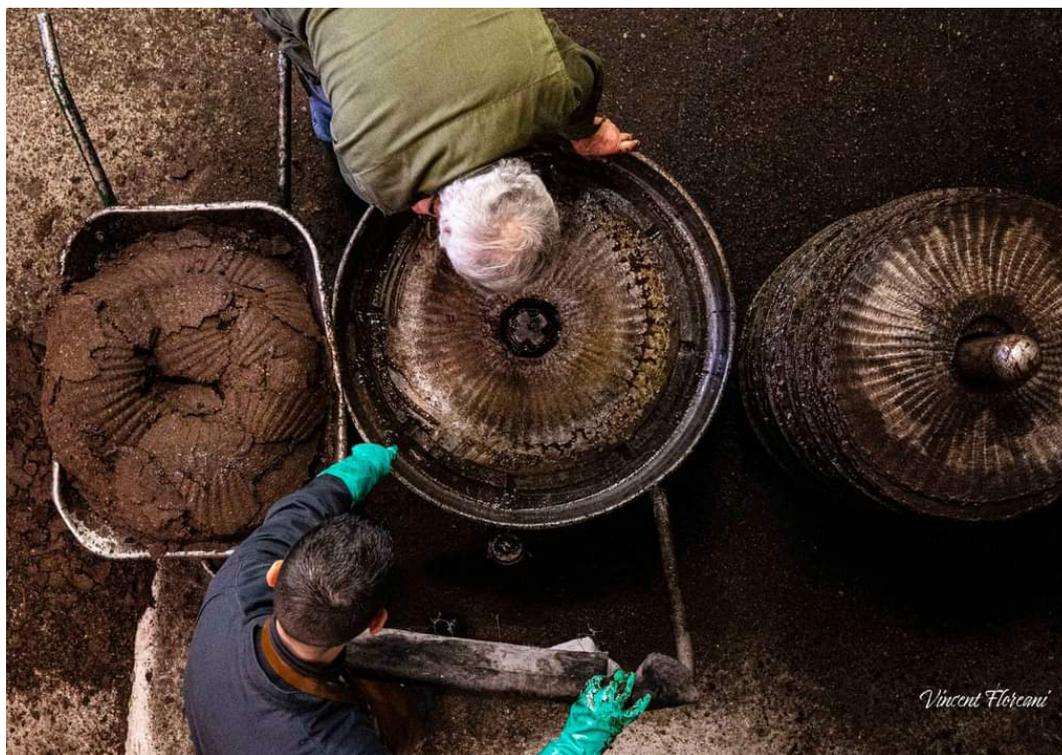
- ▶ être situés dans des territoires ruraux
- ▶ présenter un intérêt patrimonial, architectural, culturel ou historique
- ▶ contribuer au dynamisme social, économique et touristique du territoire après restauration
- ▶ appartenir à des porteurs de projet publics ou associatifs

Christophe FAVRELLE Délégué départemental du Var de la Fondation du patrimoine : "Le moulin oléicole de Bargemon est un moulin en activité depuis plus de deux cent ans ! Il doit être restauré pour maintenir cette activité représentative de l'histoire, de la géographie, de la culture provençale. Voter et faire voter pour le moulin de Bargemon, c'est soutenir cette restauration, pour les générations suivantes, c'est montrer son attachement au patrimoine de notre région. Votez et faites voter ! "

Les candidats pour le "Grand Prix du Patrimoine et Tourisme local" sont :

(cliquez sur les noms des sites pour accéder à leur descriptif sur le site de la Fondation du patrimoine)

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	• Moulin oléicole de Bargemon (Var) Fiche ci-après
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	• Demeure seigneuriale de Bathernay (Drôme)
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	• Maison natale de Colette à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
BRETAGNE	• Musée Paul Sérusier à Châteauneuf-du-Faou (Finistère)
CENTRE-VAL DE LOIRE	• Maison Rouge à La Châtre (Indre)
CORSE	• Château de la Punta (Corse-du-Sud)
GRAND EST	• Maison du vigneron de Wettolsheim (Haut-Rhin)
HAUTS-DE-FRANCE	• Ferme Nord à Zuydcoote (Nord)
ILE-DE-FRANCE	• Château de Méréville (Essonne)
NORMANDIE	• Château de Gaillon (Eure)
NOUVELLE-AQUITAINE	• Maison Jeanne d'Albret à Orthez (Pyrénées-Atlantiques)
OCCITANIE	• Tour médiévale de Luzech (Lot)
PAYS DE LA LOIRE	• La Jumenterie du Lude (Sarthe)

VAR • PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR**LE MOULIN OLÉICOLE DE BARGEMON****Contribuer à la préservation d'un savoir-faire traditionnel provençal***Vincent Floreani*

© Vincent Floreani

Maître d'ouvrage : Association Moli d'Oli**Population :** 1 246 habitants**Protection au titre des monuments historiques :** non protégé**INTÉRÊT PATRIMONIAL**

Ce moulin se situe sur la commune de Bargemon, à 40 km au nord de Fréjus. Daté du XVIII^e siècle et inscrit à l'inventaire de Prosper Mérimée par Napoléon III en 1847, il est l'un des derniers moulins de Provence à conjuguer les activités d'extraction d'huile d'olive à la meule en pierre et de ressence. Le moulin du Pré-Conduit fait partie des très nombreux moulins qui jalonnaient jadis le canal des Usines. Il est aujourd'hui **le seul survivant des sept moulins qui existaient sur le village.**

Bargemon est un village médiéval niché dans le haut Var. Il fait partie de **l'un des plus beaux sites pittoresques de la Dracénie.** Surnommé "Perle du haut Var", il abrite un patrimoine riche et typique de la région (moulins, lavoirs, fontaines etc.). L'extraction de différents minéraux, la minoterie et l'oléiculture étaient à l'époque les activités principales de ce village avec l'élevage et la culture céréalière. Le moulin de Bargemon est ainsi un réel **témoin de la vie rurale locale des siècles passés.**

PROJET DE VALORISATION

L'association Moli d'Oli œuvre depuis 2020 à préserver et maintenir l'activité de ce moulin à huile. Elle a pour objectif de transformer le lieu en **musée vivant du patrimoine oléicole provençal.** En parallèle de la production d'huile d'olive, le site accueille des séances de formation et est ouvert à la visite sur rendez-vous.

NATURE DES TRAVAUX À RÉALISER

L'usure du temps a laissé son empreinte et endommagé, entre autres, la roue du moulin. Des travaux sont également nécessaires pour restaurer la toiture, la façade et la meule en pierre, toujours en fonction, et les extérieurs, laissés à l'abandon.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

- ▶ **Début 2024** : lancement des travaux
- ▶ **Fin 2025** : fin des travaux

RENDEZ-VOUS JUSQU'AU 30 JUIN 2024 SUR LE SITE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR ÉLIRE LE "GRAND PRIX DU PATRIMOINE ET TOURISME LOCAL" : [HTTPS://WWW.FONDATION-PATRIMOINE.ORG/CAMPAGNES/GRAND-PRIX-PATRIMOINE-TOURISME-LOCAL](https://www.fondation-patrimoine.org/campagnes/grand-prix-patrimoine-tourisme-local)



Moulin oléicole de Bargemon, Var
photos 1 et 3 © Hellolaroux ;
photos 2 et 4 © Vincent Floreani



À PROPOS DU PROGRAMME « PATRIMOINE ET TOURISME LOCAL »

Lancé en janvier 2022 par la Fondation du patrimoine, ce programme bénéficie d'un mécénat de 5,6 millions d'euros d'Airbnb. Il a pour objectif de soutenir en 3 ans jusqu'à 200 projets de restauration d'édifices, privés et publics, situés dans les territoires ruraux ou des petites villes de France métropolitaine. A ce jour, **3,2 millions d'euros ont déjà bénéficié à 124 projets : 50% des projets sont en cours de restauration. 20% d'entre eux sont d'ores et déjà sauvés.**

Tous les lauréats du programme présentent un intérêt patrimonial, architectural, culturel ou historique. Leur restauration vise une dispersion du tourisme, tout en créant de nouvelles opportunités économiques locales :

- ▶ 89% des projets lauréats sont situés dans des communes de moins de 3 500 habitants
- ▶ 80% des départements métropolitains sont déjà couverts par le programme
- ▶ 75% des projets accueillent ou accueilleront du public

Nota bene : la mise en location, l'existence ou le projet d'établissement de relations commerciales entre les porteurs de projets et Airbnb ne constitueront à aucun moment une condition ou un critère dans l'identification et la sélection des projets.

UN PROGRAMME OUVERT AUX PORTEURS DE PROJETS PRIVÉS, PUBLICS OU ASSOCIATIFS

Tous les propriétaires, qu'ils soient publics, associatifs ou privés peuvent candidater et bénéficier du programme. Les sites proposés peuvent être protégés ou non au titre des monuments historiques. Les projets doivent être éligibles au mécénat.

TYPOLOGIE DE PROJETS SOUTENUS

Le programme soutient des projets de restauration, de préservation ou de sauvetage d'édifices ou d'éléments de patrimoine bâti qui participent au dynamisme local et à la mise en valeur du patrimoine architectural, culturel ou historique des territoires. Les projets permettent ainsi le développement du tourisme dans les territoires ruraux et les petites villes, en contribuant soit à l'offre culturelle locale, soit à l'embellissement et à l'attractivité du territoire.

ZONE GÉOGRAPHIQUE CONCERNÉE

Les projets doivent se situer en zone rurale (une attention particulière peut être portée aux communes de moins de 3 500 habitants) ou dans le zonage éligible au label de la Fondation du patrimoine.

CALENDRIER

En 2024, deux comités de sélection ont lieu : le premier au printemps et le second à l'automne. Les projets peuvent être déposés auprès des délégations la Fondation du patrimoine : <https://www.fondation-patrimoine.org/fondation-du-patrimoine/notre-organisation>

Les lauréats du comité de sélection du printemps seront annoncés le 8 juillet 2024. La fin des candidatures pour le comité de l'automne est fixée au 13 septembre 2024.

SÉLECTION DES PROJETS

Les propriétaires souhaitant obtenir plus de renseignements trouveront toutes les informations utiles ici : [A propos du programme Patrimoine et Tourisme local](#). Ils peuvent aussi se rapprocher de leur délégation régionale de la Fondation du patrimoine.

A savoir : les lauréats sont choisis par la Fondation du patrimoine au niveau national, après avis d'un comité consultatif composé de représentants de la Fondation, de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et de deux hôtes sur Airbnb.